



BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/34

VILLE DE BIARRITZ

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

Contrat portant sur l'exploitation d'un club de natation au Port Vieux

Autorisation de signature d'un avenant de transfert

Madame CASCINO présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 3 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat d'exploitation portant sur un club de natation au Port Vieux.

Ce contrat, conclu pour une durée de 6 ans, a été signé avec M. Jean-Marie LAULHE le 18 juin 2021 (saisons 2021 à 2026 incluses).

Suite au décès de M. Laulhé, M. Gaël PINEL s'est proposé pour reprendre l'exploitation dans les mêmes conditions, pour la saison 2023, les délais ne permettant pas le lancement d'une procédure de délégation de service public avant l'été.

Une procédure sera lancée en 2024 pour attribuer la délégation de service public pour une durée de 6 ans (saisons 2024 à 2029 incluses). En accord avec la fille de M. Laulhé, un avenant de transfert peut être conclu avec M. PINEL, qui présente toutes les garanties nécessaires, pour la saison 2023.

Il vous est proposé d'autoriser la signature par Madame le Maire d'un avenant de transfert pour la saison 2023. Le projet d'avenant est joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 26 juin 2023
Le Maire

